RCS : ST BRIEUC
Code greffe : 2202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1977 B 00024
Numéro SIREN : 309 410 025
Nom ou dénomination : PLEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2020 sous le numéro de dépôt 3851

Greffe du tribunal de commerce de Saint Brieuc

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/3851

Déposant :

Nom/dénomination : PLEDIS

Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration

N° SIREN : 309 410 025

N° gestion : 1977 B 00024

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

PLEDIS
Société par actions simplifiée au capital de 47.124 euros
Siège social : Zone d'Activités Commerciales du Plateau
22190 PLERIN
RCS SAINT BRIEUC 309 410 025

BILAN

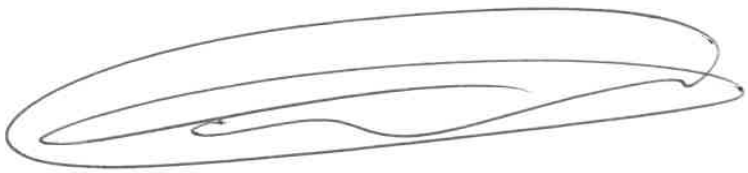
COMPTE DE RESULTATS

ANNEXE

DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 JANVIER 2020

Certifiés conformes
Le Président



Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Sommaire

Exercice du 01/02/2019 au 31/01/2020

BILAN	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
COMPTE DE RESULTAT	4
Compte de Résultat 1/2	5
Compte de Résultat 2/2	6
ANNEXE	7
Règles et méthodes comptables	8
Autres informations de l'annexe	11
Engagements hors bilan	13
Crédit-Bail	15
Capital social	16
Effectif moyen	17
Tableau des filiales et participations	18
INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	19
Immobilisations	20
Amortissements	21
Provisions au bilan	22
Créances et dettes	23
Produits à recevoir	24
Charges à payer	25
Produits constatés d'avance	27
Charges constatées d'avance	28
Produits et Charges exceptionnels	29
Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices	30
DETAILS DES COMPTES	31
Détail des comptes d'actif	32
Détail des comptes de passif	38
Détail des comptes de charges	43

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Sommaire

Exercice du 01/02/2019 au 31/01/2020

Détail des comptes de produits	53
ANALYSE ECONOMIQUE	56
Résultat comparatif 1/2	57
Résultat comparatif 2/2	58
Soldes Intermédiaires de Gestion	59
Détermination de la Capacité d'Autofinancement	60
Tableau des Emplois et Ressources	61
Tableau de Financement	62
Flux de trésorerie (MBA)	63
7 ratios financiers	64
Tableau des résultats sur 5 ans	65
ETATS FISCAUX COMPLEMENTAIRES	66
Détermination du Résultat Fiscal	67
Suivi des déficits	68
Renseignements divers	70
Plus et Moins-values	71
Détail des immobilisations cédées	72
Affectation des plus-values	73
Suivi des moins-values	74
Affectation plus-values LT	75
Valeur ajoutée	76
TABLEAUX ACDLEC	77
ACDLEC - Renseignements divers	78
ACDLEC - Tableau synthétique	79
ACDLEC - Tableau ventilé par rayons	80
IMMOBILISATIONS	95

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Etats financiers au 31/01/2020

BILAN

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Bilan Actif

		31/01/2020			31/01/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	207 483	189 913	17 570	14 509
	Fonds commercial (1)	1 120 187		1 120 187	1 120 187
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	390 865	75 792	315 073	325 536
	Constructions	12 893 174	9 832 419	3 060 756	3 161 727
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	3 010 957	1 585 267	1 425 690	778 144
	Autres immobilisations corporelles	1 172 853	852 915	319 938	215 412
	Immobilisations en cours	42 249		42 249	163 565
	Avances et acomptes				4 283
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	5 705 693		5 705 693	5 714 993
	Créances rattachées à des participations	798 785		798 785	798 697
	Autres titres immobilisés	1 087 830		1 087 830	1 071 306
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	677 764		677 764	708 101
	TOTAL (II)	**27 107 840**	**12 536 307**	**14 571 534**	**14 076 460**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	63 361		63 361	50 899
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	5 953 028	149 729	5 803 299	6 145 847
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	350 123	599	349 524	240 484
	Autres créances	2 851 231		2 851 231	2 568 058
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 889 305		1 889 305	1 989 963
	DISPONIBILITES	4 485 309		4 485 309	1 973 990
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	209 194		209 194	178 746
	TOTAL (III)	**15 801 551**	**150 328**	**15 651 223**	**13 147 986**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**42 909 392**	**12 686 635**	**30 222 757**	**27 224 446**
	(1) dont droit au bail			170 000	170 000
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			1 476 548	1 506 798
	(3) dont créances à plus d'un an				

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Bilan Passif

		31/01/2020	31/01/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	47 124	47 124
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	495 078	495 078
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 713	4 713
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	10 377 971	10 375 678
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	2 142 912	1 802 293
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	268 289	228 955
	Total des capitaux propres	13 336 087	12 953 842
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	129 561	129 561
	Total des provisions	129 561	129 561
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 509 089	6 889 146
	Emprunts et dettes financières divers	33 224	34 604
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 507	9 927
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 600 830	3 785 721
	Dettes fiscales et sociales	2 794 875	2 642 085
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 129	390
	Autres dettes	803 454	779 171
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	16 757 109	14 141 044
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	30 222 757	27 224 446

	Total du bilan en centimes	30 222 756,89	27 224 446,42
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	10 283 969	8 044 433
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Etats financiers au 31/01/2020

COMPTE DE RESULTAT

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Compte de Résultat 1/2

		France	Exportation	31/01/2020 12 mois	31/01/2019 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	94 325 262		94 325 262	93 869 352
	Production vendue (Biens)	25 101		25 101	38 110
	Production vendue (Services et Travaux)	1 190 023		1 190 023	1 032 047
	Montant net du chiffre d'affaires	**95 540 386**		**95 540 386**	**94 939 509**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			26 078	20 858
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			143 251	193 143
	Autres produits			20 369	4 709
	Total des produits d'exploitation (1)			**95 730 084**	**95 158 219**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			72 003 308	72 700 117
	Variation de stock			330 302	203 819
	Achats de matières et autres approvisionnements			311 800	327 818
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			8 734 800	8 421 599
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 073 886	1 100 783
	Salaires et traitements			6 897 209	6 850 107
	Charges sociales du personnel			2 128 316	2 492 301
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			975 027	833 903
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			150 328	142 629
	Dotations aux provisions				2 000
	Autres charges			22 946	9 565
	Total des charges d'exploitation (2)			**92 627 922**	**93 084 642**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**3 102 162**	**2 073 577**

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Compte de Résultat 2/2

		31/01/2020	31/01/2019
	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 102 162	2 073 577
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	408 161	87 492
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		21
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 136	65 027
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		63 121
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**416 297**	**215 661**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	64 657	87 068
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	479	210
	Total des charges financières	**65 136**	**87 278**
	RESULTAT FINANCIER	351 161	128 382
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 453 323	2 201 960
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	24 720	1 241
	Sur opérations en capital	29 137	6 337
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	33 756	26 103
	Total des produits exceptionnels	**87 614**	**33 681**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	34 671	739
	Sur opérations en capital	129 737	6 665
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	73 090	80 193
	Total des charges exceptionnelles	**237 498**	**87 596**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(149 884)	(53 915)
	PARTICIPATION DES SALARIES	355 493	175 406
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	805 034	170 345
	TOTAL DES PRODUITS	96 233 995	95 407 561
	TOTAL DES CHARGES	94 091 083	93 605 268
	RESULTAT DE L'EXERCICE	2 142 912	1 802 293

Résultat de l'exercice en centimes	2 142 911,72	1 802 293,47
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		456
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	1 725	

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Etats financiers au 31/01/2020

ANNEXE

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Règles et Méthodes Comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence et des hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général 2019 (PCG 2019).
Le PCG 2019 correspond au règlement ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014 modifié des règlements publiés depuis cette date.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principales méthodes utilisées - Changements de méthode - Autres informations

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

LOGICIELS

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice pour ce poste.

FONDS DE COMMERCE
En application des dispositions du règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) n° 2015-06 sur les actifs incorporels, des tests de dépréciation ont été menés afin de s'assurer de la nécessité ou non de déprécier le fonds de commerce : aucune dépréciation n'a été détectée sur la valeur de ce fonds de commerce en raison du fait que sa valeur actuelle est supérieure à sa valeur nette comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles entrées au cours de l'exercice ont été traitées en respectant la réglementation.

Aucun changement notable de méthode ni changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice en ce qui concerne ce poste.

Méthode de traitement des immobilisations entrées :

Aucun changement notable de méthode ni changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice en ce qui concerne ce poste.

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Règles et Méthodes Comptables

Méthode de traitement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées soit :
- à leur coût d'acquisition : prix d'achat et frais directement attribuables engagés pour la mise en état de fonctionnement de l'immobilisation, incluant ou non certains frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après ;
- à leur coût de production.

Les amortissements pratiqués sont calculés sur la durée d'utilisation propre à l'entreprise et à chaque immobilisation corporelle.

La base amortissable ne tient compte d'aucune valeur résiduelle, du fait de la nature des immobilisations.

Enfin, les immobilisations corporelles n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au cours de l'exercice

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat incluant ou non certains frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

PRECISIONS SUR CERTAINES OPTIONS DE COMPTABILISATION

Frais accessoires d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires d'acquisition ou commissions et frais d'actes) :
- **Immobilisations incorporelles :** La société a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses ne sont donc pas incorporées dans le coût d'entrée des immobilisations concernées
- **Immobilisations corporelles :** La société a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses ne sont donc pas incorporées dans le coût d'entrée des immobilisations concernées
- **Immobilisations financières :**
 -> Titres de participations : La société n'a pas opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses sont donc incorporées dans le coût d'entrée des immobilisations concernées
 -> Autres titres : La société a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses ne sont donc pas incorporées dans le coût d'entrée des immobilisations concernées

Coût des emprunts : la société n'a pas opté pour l'incorporation de ces dépenses dans le coût de production des immobilisations ou des stocks ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges.

Composants de 2ème catégorie : la société n'a pas opté pour l'identification de cette catégorie de composants (gros entretien et grandes révisions inscrits dans un programme pluriannuel) ; le cas échéant une provision pour grandes révisions a été constituée.

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Règles et Méthodes Comptables

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat net de ristournes au jour de l'inventaire éventuellement ramené au cours du jour si celui-ci est inférieur.

CREDIT-BAIL

Les caractéristiques des contrats (biens loués : véhicules) sont mentionnées dans l'état des engagements de crédit-bail joint en annexe.

AUTRES POSTES DU BILAN

- Cpt 231000 Immobilisations en cours : 42 249.26€

Concerne les travaux suivants

- CEGELEC gamelle surface de vente : 14 519.40€
- CEGELEC remise aux normes électricité boucherie : 2 238.19€
- CEGELEC remise aux normes électricité traiteur : 3 465.74€
- FERALCO matériel de stockage acompte 30% : 9 982.16€
- YESS ELEC borne électrique : 3 191.97€
- DALKIA acompte 30% : 8 851.80€

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Autres informations de l'annexe

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société dépend de la convention collective N°3305 des activités de « Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire », qui prévoit le droit pour les salariés à des indemnités de fin de carrière et en défini les modalités d'application.

Aucun autre accord particulier ou non n'a été signé par l'entreprise et il n'existe pas d'engagements pris au profit des seuls dirigeants.

Les engagements actualisés relatifs aux avantages à long terme accordés aux salariés comprennent les indemnités de départ volontaire, ainsi que les indemnités de mise à la retraite estimés en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Ces engagements sont évalués à 717 813 euros à la clôture de l'exercice.

Les engagements de retraite ne font l'objet d'aucune provision comptable.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires facturés par les commissaires aux comptes sur l'exercice se monte à 9 091 euros HT et se rapporte à l'audit légal des comptes de l'exercice précédent (ces honoraires avaient été provisionnés en N-1 à hauteur de 9 000 euros pour le solde à facturer).

Les honoraires relatifs à la mission d'audit légal des comptes de l'exercice clos au 31/01/2020 ont été provisionnés à hauteur de 9 100 euros.

INTEGRATION FISCALE

Les résultats de la SAS PLEDIS sont intégrés fiscalement dans les résultats de sa mère :

- La SAS ALNATH

La SAS ALNATH est donc redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre des résultats de l'ensemble du groupe (article 223 A du CGI).

La convention d'intégration fiscale est basée sur la méthode de neutralité concernant le calcul de l'impôt sur les sociétés.

La SAS ALNATH établit également des comptes consolidés, en tant que société mère consolidante, pour son compte et celui de sa filiale la SAS PLEDIS.

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Autres informations de l'annexe

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

COVID19
En date du 30 janvier 2020, L'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire après avoir confirmé, le 23 janvier 2020, la transmission interhumaine du virus covid19.

Les conséquences de cette pandémie ont impacté les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2020 de la manière suivante :
- néant

Il est prématuré d'estimer l'impact de cette pandémie mondiale sur les comptes du nouvel exercice en cours ouvert en 2020.

Cette crise exceptionnelle post-clôture est susceptible d'impacter notamment :
– le chiffre d'affaires ;
– la valeur comptable de certains actifs, notamment la valeur des stocks de marchandises
– l'évolution des taux variables des emprunts
– le coût lié aux absences du personnel, au chômage partiel, le cas échéant
– l'évolution du coût de la cotisation à la centrale d'achat
– les charges exceptionnelles liées à cette crise

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est à signaler.

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Engagements hors bilan

DETTES ASSORTIES DE GARANTIES

- **Emprunt de 1 150 000 Euros** auprès de la BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL :
 Nantissement du fonds de commerce
 Situation à la clôture de l'exercice : **492 857.12 Euros**

- **Emprunt de 1 000 000 Euros** auprès de la BANQUE POSTALE
 Nantissement du fonds de commerce
 Situation à la clôture de l'exercice : **568 200.70 Euros**

- **Emprunt de 5 000 000 Euros** auprès de EDEL
 Nantissement des 21 999 parts sociales de la SCI DES OISEAUX appartenant à la SAS PLEDIS à hauteur de 5 000 000€
 Nantissement du fonds de commerce à hauteur de 5 000 000€
 Situation à la clôture de l'exercice : **4 553 139.17 Euros**

- **Emprunt de 600 000 Euros** auprès du CREDIT AGRICOLE
 Nantissement du fonds de commerce
 Situation à la clôture de l'exercice : **472 486.78 Euros**

- **Emprunt de 1 000 000 Euros** auprès de ARKEA
 Garanties : NEANT
 Situation à la clôture de l'exercice : **893 358.58 Euros**

- **Emprunt de 500 000 Euros** auprès de la CAISSE D'EPARGNE
 Garanties : NEANT
 Situation à la clôture de l'exercice : **500 000 Euros**

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Engagements hors bilan

- **Ouverture de crédit de 2 500 000 Euros** auprès du CREDIT AGRICOLE :
 Durée 48 mois à compter du 01/09/2016 jusqu'au 01/09/2020
 Nantissement du fonds de commerce

- **Ouverture de crédit de 700 000 Euros** auprès de ARKEA
 Pas de garanties

- **Ouverture de crédit de 210 000 Euros** auprès de la BANQUE POPULAIRE
 Pas de garanties

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/01/2020
VALEUR D'ORIGINE					295 315	295 315
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				51 669	51 669
	Dotation exercice				43 241	43 241
	TOTAL				94 909	94 909
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				42 850	42 850
	Redevances Exercice				42 112	42 112
	TOTAL				84 962	84 962
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				44 985	44 985
	entre 1 et 5 ans				67 785	67 785
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				112 770	112 770
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans				100 165	100 165
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				100 165	100 165
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Capital social

	31/01/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	3 080,00	15,3000	47 124,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**3 080,00**	**15,3000**	**47 124,00**

Effectif moyen

		31/01/2020	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		20	
	Professions intermédiaires		14	
	Employés		274	
	Ouvriers			
	TOTAL		308	

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

31/01/2020	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCI DES OISEAUX	352 000	4 786 278	100,00	4 862 030	4 862 030
2. Participations (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCI DES OISEAUX			2 620 815	1 621 484	374 983
2. Participations (10 à 50 %)					

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

PLEDIS
Société par actions simplifiée au capital de 47.124 euros
Siège social : Zone d'Activités Commerciales du Plateau
22190 PLERIN
RCS SAINT BRIEUC 309 410 025

PROCES-VERBAL DES DÉLIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 AOUT 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt-huit août,
A dix heures,

Les actionnaires de la société « PLEDIS », Société par Actions Simplifiée au capital de 47.124 Euros, divisé en 3.080 actions de même valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société à PLERIN (22190) – Zone d'Activités Commerciales du Plateau, sur convocation régulière à l'initiative du Président par lettre en date du 31 juillet 2020.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas CHAUSSEE, Président.

Sont désignés comme scrutateurs ~~Messieurs~~ M. Jean-Marie LEBELLER et

Est désignée comme secrétaire de séance Maître Séverine LAVAT.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3.038 actions sur les 3.080 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Cabinet PICAVET LE DAIN, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 31 juillet 2020, est

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition des actionnaires :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2020,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport du Conseil de Parrainage,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Il déclare que le rapport du Président, celui du Conseil de Parrainage, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ont été remis aux actionnaires dans les délais

1

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

légaux et dans le même temps tenus, à leur disposition au lieu du siège social et qu'ainsi, ils ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture du rapport du Conseil de Parrainage ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2020, quitus au Président et au commissaire aux comptes ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- Conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

Il donne ensuite lecture du rapport du Président, de celui du Conseil de Parrainage et de ceux du Commissaire aux comptes, et déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues entre les actionnaires et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Président, du rapport du conseil de parrainage et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 janvier 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et faisant apparaître un bénéfice d'un montant de 2.142.911,72 Euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 janvier 2020 quitus de sa gestion au Président. Elle donne également au Commissaire aux comptes quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Vote : nombre de voix pour : 3.078
nombre de voix contre : 0
abstentions : 0

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve expressément le montant des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, et dont le montant s'élève à 44.322 euros au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2020 correspondant à des amortissements excédentaires.

2

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Vote : nombre de voix pour : 3 078
nombre de voix contre : 0
abstentions : 0
CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, dont le montant s'élève à 2.142.912 euros, de la manière suivante :

- Aux actionnaires à titre de dividendes, à concurrence de *Soit un dividende de 454,55 euros (valeur arrondie) par action,*	1.400.000 €
- Le solde au poste « Autres réserves », soit *Ce qui porte le solde de ce poste à la somme de 11.120.883 euros.*	742.912 €
TOTAL AFFECTE	2.142.912 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à un montant de 11.936.087 Euros.

Ainsi chacune des 3.080 actions reçoit ainsi un dividende de 454,55 Euros (valeur arrondie) mis en paiement immédiatement.

L'Assemblée Générale prend acte que :

- Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions du nouvel article 200 A, 1-A-1° du Code Général des Impôts, les dividendes présentement distribués seront assujettis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, lequel est non libératoire et sera payé par la Société au plus tard le 15 du mois suivant le paiement de la distribution.

- Les contributions et prélèvements sociaux dus au titre de cette distribution font l'objet d'un paiement à la source en application des dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale. Le paiement à la source sera versé par la Société concomitamment au paiement du PFU de 12,8% décrit ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31/01/2017	551,95 Euros	1.103,90 Euros	1.698.896,10 Euros
31/01/2018	616,88 Euros	1.233,77 Euros	1.898.766,23 Euros
31/01/2019	584,42 Euros	1.168,84Euros	1.798.831,16 Euros

3

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Vote : nombre de voix pour : 3.078
nombre de voix contre : 0
abstentions : 0
CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la poursuite des conventions antérieures et la conclusion de la convention nouvelle qui y est mentionnée.

Vote : nombre de voix pour : 3.078
nombre de voix contre : 0
abstentions : 0
CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publications et autres requises par la loi, en suite de l'adoption des résolutions qui précèdent.

Vote : nombre de voix pour : 3.078
nombre de voix contre : 0
abstentions : 0
CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Monsieur Nicolas CHAUSSEE

LE SECRETAIRE
Maître Séverine LAVAT

LES SCRUTATEURS

Monsieur Jean-Marie DE BEL AIR

Monsieur

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

PLEDIS
Société par actions simplifiée au capital de 47.124 euros
Siège social : Zone d'Activités Commerciales du Plateau
22190 PLERIN
RCS SAINT BRIEUC 309 410 025

PROCES-VERBAL DES DÉLIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 AOUT 2020

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

.../...

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, dont le montant s'élève à 2.142.912 euros, de la manière suivante :

- Aux actionnaires à titre de dividendes, à concurrence de *Soit un dividende de 454,55 euros (valeur arrondie) par action,*	1.400.000 €
- Le solde au poste « Autres réserves », soit *Ce qui porte le solde de ce poste à la somme de 11.120.883 euros.*	742.912 €
TOTAL AFFECTE	2.142.912 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à un montant de 11.936.087 Euros.

Ainsi chacune des 3.080 actions reçoit ainsi un dividende de 454,55 Euros (valeur arrondie) mis en paiement immédiatement.

L'Assemblée Générale prend acte que :

- Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions du nouvel article 200 A, 1-A-1° du Code Général des Impôts, les dividendes présentement distribués seront assujettis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, lequel est non libératoire et sera payé par la Société au plus tard le 15 du mois suivant le paiement de la distribution.
- Les contributions et prélèvements sociaux dus au titre de cette distribution font l'objet d'un paiement à la source en application des dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale. Le paiement à la source sera versé par la Société concomitamment au paiement du PFU de 12,8% décrit ci-dessus.

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31/01/2017	551,95 Euros	1.103,90 Euros	1.698.896,10 Euros
31/01/2018	616,88 Euros	1.233,77 Euros	1.898.766,23 Euros
31/01/2019	584,42 Euros	1.168,84Euros	1.798.831,16 Euros

.../...

- ADOPTION -

Cette affectation a été adoptée par l'assemblée générale en date du 28 août 2020.

Certifiée conforme
Le Président



Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

PLEDIS
Société par actions simplifiée au capital de 47.124 euros
Siège social : Zone d'Activités Commerciales du Plateau
22190 PLERIN
RCS SAINT BRIEUC 309 410 025

RAPPORT DE GESTION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 AOUT 2020

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 janvier 2020.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes et du Conseil de parrainage.

Ces rapports, de même que les comptes et autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous vous précisons en outre que la présente Assemblée Générale Ordinaire Annuelle se tient au-delà du délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice social conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-318 en date du 25 mars 2020, prise en application de la loi d'urgence sanitaire n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19, et prorogeant de trois mois le délai pour approuver les comptes sociaux.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1 – Faits marquants de l'exercice écoulé

La société SCI DES OISEAUX étant devenue unique bailleur des locaux dans lesquels notre Société celles-ci exploite l'hypermarché, il a été procédé, dans un souci de simplification et d'unicité du cadre contractuel entre les deux parties, à une refonte des baux en un bail commercial unique signé le 21 juin 2019.

Par ailleurs, à compter du 16 décembre 2019, la branche de fonds de commerce de la station-service a été mise en location-gérance au profit de la société PETRO OUEST, laquelle l'exploite toujours sous l'enseigne E. LECLERC.

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

2 – Résultats de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2020, notre chiffre d'affaires est en hausse pour s'établir à 95.540.386 Euros (dont 94.325.262 Euros de vente de marchandises) contre un chiffre d'affaires de 94.939.509 Euros l'exercice précédent, soit une progression de 0,63 %, malgré l'arrêt de l'exploitation directe de la station-service à compter du 16 décembre 2019.

Compte tenu notamment de (i) subventions d'exploitation pour un montant de 26.078 Euros, (ii) reprises sur amortissements et provisions d'un montant de 143.251 Euros, et (iii) d'autres produits pour un montant de 20.369 Euros, les produits d'exploitation s'élèvent à un montant de 95.730.084 Euros contre 95.158.219 Euros l'exercice précédent.

En revanche, les charges d'exploitation ont diminué pour s'élever à un montant de 92.627.922 Euros contre 93.084.642 Euros l'exercice précédent, soit une baisse de 0,49 %.

Les postes les plus significatifs sont :

- le poste « Achats de marchandises » qui s'élève (variation de stocks comprise) à 72.003.308 Euros contre 72.700.117 Euros l'exercice précédent,
- le poste « Achats de matières premières et approvisionnements » qui s'élève (variation de stocks comprise) à 311.800 Euros contre 327.818 Euros pour l'exercice précédent,
- le poste « Autres achats et charges externes » qui s'élève à 8.734.800 Euros contre 8.421.599 Euros l'exercice précédent,
- le poste « Impôts et taxes » qui s'élève à 1.073.886 Euros contre 1.100.783 Euros l'exercice précédent.

Le poste « Salaires et traitements » est passé de 6.897.209 Euros l'exercice précédent à 6.660.657 Euros pour cet exercice avec un effectif moyen de 308 personnes contre 298 l'exercice précédent. Les charges sociales se sont élevées quant à elles à 2.128.316 Euros contre 2.492.301 Euros l'exercice précédent, cette baisse s'expliquant par la suppression du CICE, remplacé par une réduction des charges sociales.

Il a été comptabilisé une dotation aux amortissements sur immobilisations pour 975.027 Euros sur cet exercice, ainsi qu'une dotation aux dépréciations sur actif circulant pour 150.328 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort en conséquence bénéficiaire à 3.102.162 Euros, contre un bénéfice d'exploitation de 2.073.577 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de la société s'élève à 351.161 Euros contre un résultat financier de 128.382 Euros l'exercice précédent.

Compte tenu :

- d'un résultat exceptionnel négatif à hauteur de 149.884 Euros contre un résultat exceptionnel négatif de 53.915 Euros l'exercice précédent,
- de la participation des salariés pour 355.493 Euros
- et d'un impôt sur les sociétés, après prise en compte des produits de l'intégration fiscale, de 805.034 Euros,

le résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2020 est un bénéfice de 2.142.912 Euros contre un bénéfice de 1.802.293 Euros l'exercice précédent.

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

3 – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre objectif est de poursuivre le développement de notre chiffre d'affaires au cours de l'exercice ouvert le 1er février 2020, tout en veillant à la maîtrise de nos charges.

Différents travaux d'entretien, d'agencement, et d'aménagement sont envisagés, à la fois au niveau de l'intérieur du centre commercial, mais également au niveau du parking, pour une somme totale estimée de 3.100.000 euros. Un recours à l'emprunt par la société est éventuellement envisagé pour financer tout ou partie de ces travaux.

II - INFORMATIONS LEGALES

Comme les dispositions légales nous en font obligation, nous vous donnons ci-après un certain nombre d'informations :

PRESENTATION DES COMPTES

La présentation des comptes et les méthodes d'évaluation sont conformes au plan comptable. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices) et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu de l'activité de notre société, nous n'avons rien de particulier à signaler.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Exception faite des décisions gouvernementales exceptionnelles prises, à compter du 14 mars 2020, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, impactant l'activité de notre société jusqu'au 10 mai 2020, aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation n'est à relever au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES AU COURS DE L'EXERCICE

La société SCI DES OISEAUX, dont notre société détient 99 % du capital social, a clôturé ses comptes au 31 janvier 2020 avec un chiffre d'affaires de 2.620.815 Euros et un résultat de 1.621.484 Euros. Les comptes de cette société seront approuvés lors de l'Assemblée Générale du 28 août 2020.

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, dont le montant s'élève à 2.142.912 euros, de la manière suivante :

- Aux actionnaires à titre de dividendes, à concurrence de *Soit un dividende de 454,55 euros (valeur arrondie) par action,*	1.400.000 €
- Le solde au poste « Autres réserves », soit *Ce qui porterait le solde de ce poste à la somme de 11.120.883 euros.*	742.912 €
TOTAL AFFECTE	2.142.912 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèveraient à un montant de 11.936.087 Euros.

Chacune des 3.080 actions recevrait ainsi un dividende de 454,55 Euros (valeur arrondie) mis en paiement immédiatement.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions du nouvel article 200 A, 1-A-1° du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les dividendes présentement distribués seront assujettis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, lequel est non libératoire et sera payé par la Société au plus tard le 15 du mois suivant le paiement de la distribution.

Enfin, les contributions et prélèvements sociaux dus au titre de cette distribution font l'objet d'un paiement à la source en application des dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale. Le paiement à la source sera versé par la Société concomitamment au paiement du PFU de 12,8% décrit ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31/01/2017	551,95 Euros	1.103,90 Euros	1.698.896,10 Euros
31/01/2018	616,88 Euros	1.233,77 Euros	1.898.766,23 Euros
31/01/2019	584,42 Euros	1.168,84 Euros	1.798.831,16 Euros

DEPENSES ET CHARGES VISEES PAR L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2020, des dépenses visées par l'article 39-4 du Code général des impôts ont été engagées par la Société à hauteur de 44.322 Euros, correspondant à des amortissements excédentaires sur les véhicules de tourisme.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons la date d'échéance du solde des dettes fournisseurs et des créances clients à la clôture de l'exercice :

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

- ***Au titre de l'exercice clos le 31/01/2020***
 (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441-4, I. – 1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						**Article D. 441-4, I. – 2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**					
	0 jour (indicatif)	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**	**0 jour (indicatif)**	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	8					55	0					78
Montant total des factures concernées *TTC*	49091	317319	725952	140686	359286	1543244	0	7161	4130	969	21447	33709
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice *HT*	0.06	0.39	0.89	0.17	0.44	1.9						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice *(préciser HT ou TTC)*							0	0.0075	0.0043	0.0010	0.0024	0.0353
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant						Néant					
Montant total des factures exclues *(préciser HT ou TTC*	Néant						Néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : ☒ Délais légaux :						Délais contractuels : ☒ Délais légaux :					

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Votre Commissaire aux Comptes vous donne dans son rapport spécial toutes les informations requises sur les conventions visées aux articles L.227-10 et L.227-11 du Code de commerce. Vous devrez statuer sur ce rapport.

Il relate par ailleurs l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi dans son rapport sur les comptes annuels.

MANDATS DU PRESIDENT, DES MEMBRES DU CONSEIL DE PARRAINAGE ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Le mandat du Président se poursuit normalement et ne vient pas à expiration lors de la présente assemblée.

2. Les mandats des membres du Conseil de parrainage, nommés pour une durée indéterminée, se poursuivent et n'arrivent pas à expiration.

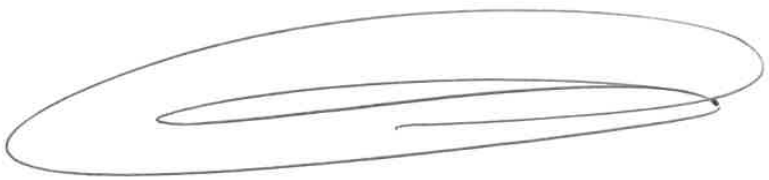
3. Le mandat du CABINET PICAVET LE DAIN, Commissaire aux comptes titulaire, a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 21 juin 2019, pour une durée de six exercices ; soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2025.

III - PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Après lecture du présent rapport, et des rapports présentés par le Conseil de parrainage et votre Commissaire aux Comptes, nous allons vous donner connaissance des résolutions soumises à l'assemblée dont le texte a été tenu à votre disposition dans les délais impartis.

Nous espérons que vous voudrez bien adopter les résolutions que nous vous proposons.

Le Président



Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

SAS PLEDIS

ZAC du Plateau
22190 PLERIN

COMMISSARIAT AUX COMPTES 2020

Rapports du Commissaire aux comptes
pour l'exercice clos le 31 janvier 2020

CABINET
PICAVET - LE DAIN

CABINET PICAVET LE DAIN

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

CABINET
PICAVET - LE DAIN

SAS PLEDIS
ZAC du Plateau
22190 PLERIN

SOCIETE
D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE
COMMISSAIRES
AUX COMPTES

Nathalie LE GALL
Patrick PICAVET
Stéphane PIQUEE

Experts comptables
Commissaires aux comptes

QUIMPERLE
15 rue Eric Tabarly – B.P.329
29391 Quimperlé Cedex
Tél. 02 98 39 07 50

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2020

Aux associés,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLEDIS relatifs à l'exercice clos le 31/01/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes ont été arrêtés par votre présidence sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/02/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Inscrite au tableau de l'Ordre (région de Bretagne) - Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
SAS. au capital de 100 000 Euros - R.C. Quimper B 339 867 794 - N° TVA intracommunautaire FR 82 339 867 794 00047

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des évènements survenus et les éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre société.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Quimperlé, le 31 juillet 2020

Pour le CABINET PICAVET LE DAIN
Commissaire aux Comptes
Patrick PICAVET

Copie certifiée conforme
NS / 10/09/2020 10:15:06
N° de dépôt - 2020/3851 / 309410025

Pour copie certifiée conforme délivrée le 10/09/2020
Page 38 sur 38